

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07/10/2025

TABLEAU DES EMPLOIS : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet à compter du 1er septembre 2025 (passage de 12h à 10 h hebdomadaires)

N°2025-073

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 07 octobre 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek Mme Laurence Amichaux à Mme Arlette Bourdelot M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Olivier Thomas Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze Mme Laure Gibou à M. Patrick Mouchelin Mme Joane Besse à M. Olivier Thomas M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre Mme Katia Robert-Hautemulle à M. Jérôme Cauët

Absent.e:1

M. Sébastien Le Ferrec

Nombre de votant.e.s: 28

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance



Rapporteur: Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diminuer le nombre d'heures hebdomadaires d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (créé à 12 heures hebdomadaires) pour son passage à 10 heures hebdomadaires suite à la demande de l'agent titulaire du poste ;

CONSIDÉRANT que la suppression du poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (12 h) sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de créer à compter du 1^{er} septembre 2025
 - \rightarrow Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de $2^{\text{ème}}$ classe à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires.
- **DIT** que la suppression du poste suivant sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal après du Comité Social Territorial
 - \rightarrow Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de $2^{\text{ème}}$ classe à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire, Monsieur Olivier THOMAS

